

Le reporting extra financier : par quoi je commence ?

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :

- * Connaître et comprendre les enjeux de la réglementation
- * Identifier et appliquer la réglementation en cours à son entreprise
- * Appréhender et réaliser un reporting extra-financier
- * Communiquer et valoriser la démarche

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL :



Action réalisée
en présentiel et
en inter-entreprises



Durée
7 heures



Date
11 octobre
2024



Lieu
Venetis, 6 rue Henri
Becquerel, 56000
VANNES

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

PUBLIC VISÉ :

Dirigeants d'entreprise et responsables des fonctions supports

À L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensation spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement la référente Handicap de VENETIS au 06.70.10.44.74.

PRÉ REQUIS :

- * Aucun

CONTENU DE LA FORMATION SUR UN JOUR :

LES ENJEUX DE LA RÉGLEMENTATION

- * Connaître et comprendre les enjeux de la réglementation
- * La CSRD, directive en matière de durabilité pour les entreprises (corporate sustainability reporting directive) : Retenir l'essentiel

IDENTIFIER LA RÉGLEMENTATION EN COURS À SON ENTREPRISE

- * Identifier la réglementation en cours à son entreprise
- * Découvrir et comprendre les enjeux de la mise en forme de son modèle d'affaires

ASSOCIATION VENETIS – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX – Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Certificat QUALIOPi N°262107

APPREHENDER LE REPORTING EXTRA-FINANCIER

- * Identifier les référentiels les plus pertinents

VALORISER ET COMMUNIQUER LA DEMARCHE

- * Maitriser les obligations de communication sur la démarche
- * Faire d'une obligation légale une opportunité pour structurer sa démarche RSE et se différencier

FORMATRICE :

- * 10 ans d'expérience dans le contrôle de gestion
- * Spécialiste de la mesure de la performance RSE des entreprises.

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction de VENETIS sur ses formations réalisées au second semestre en 2023 était de 93%.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

- * Présentation avec support remis à l'issue de la formation
- * Réalisation d'exercices pratiques avec correction en commun
- * Questions/réponses

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

- * Test de positionnement
- * Réalisation d'un quizz
- * Questionnaire de satisfaction de la formation à chaud

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties qui comporte les conditions de vente. Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et fournit son certificat QUALIOPF.

COÛT DE LA FORMATION ACTION :

Voir la convention de formation professionnelle continue.

